



POLITIQUE  
*familiale*  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

# Mot du maire

MOT DU MAIRE

**Depuis quelques années, notre communauté pauloise est en véritable évolution; le développement résidentiel, l'aménagement de nouveaux parcs, l'implantation de nouveaux équipements, l'apparition de nouvelles demandes, ne sont que quelques faits qui démontrent ces changements.**

D'autre part, des familles s'installent, grandissent et s'épanouissent au gré des nouvelles tendances ce qui amène le conseil municipal et son administration à se questionner.

À la fin de l'été 2008, votre conseil municipal a décidé d'entreprendre une longue et profonde réflexion sur le rôle de la famille dans le développement de Saint-Paul. Ce processus est une belle occasion de consulter et connaître davantage notre population, d'identifier nos partenaires, de découvrir de nouveaux besoins et finalement, de proposer un plan d'action visant à améliorer le mieux-vivre collectif.

Finalement, nous tenons à souligner l'important soutien financier du ministère de la Famille et des Aînés du gouvernement du Québec à ce grand projet, de même que la participation du Carrefour Action municipale et Famille.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous invitons à prendre connaissance de cette première politique familiale pauloise.



## Alain Bellemare

**Alain Bellemare**

Maire de la municipalité de Saint-Paul

# Questions familles

MOT DE LA RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES

**À titre de responsable des questions familles, c'est avec grand plaisir que je vous présente notre politique familiale, adoptée le 5 novembre 2009 par le conseil municipal. Elle constitue le résultat d'un travail de plusieurs mois de réflexion qui a été supervisé par un comité constitué de citoyens et soutenu par notre administration municipale.**

La politique familiale se veut un outil et un cadre de référence pour les élus et l'administration qui l'applique. Elle a été conçue pour améliorer la qualité de vie, favoriser le sentiment d'appartenance et pour faciliter l'appropriation du milieu par nos familles pauloises.

Cette démarche nous a permis de prendre conscience des grands besoins de la population mais aussi des réalisations déjà en place. Par ce geste, nous espérons développer une manière de penser et d'agir dans notre intervention municipale en tenant compte de la famille.

Finalement, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'avancement de ce dossier et à l'écriture de cette politique. Un grand merci à tous nos partenaires : les membres du comité famille, le conseil municipal, l'administration municipale, le ministère de la Famille et des Aînés, Carrefour Action Municipale Famille et sans oublier, la population pauloise.

Merci à tous et bonne lecture.



## Claire Audet

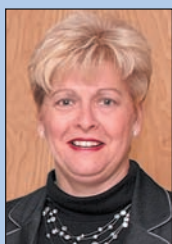
**Claire Audet**

Conseillère municipale et responsable des questions familles

# Comité famille

## PRÉSENTATION DU COMITÉ FAMILLE

Afin de superviser la mise en œuvre de cette politique et du plan d'action, un comité a été formé en respectant les groupes d'âges de la population. Voici les membres de ce comité;



**Claire Audet**

Présidente et élue responsable  
des questions familles



**Manon Beauséjour**

Citoyenne, représentante  
des milieux de garde



**Pascal Blais**

Directeur des loisirs



**Jacinthe Breault**

Conseillère municipale



**Jacques Desroches**

Citoyen



**Gisèle Guay Guénette**

Citoyenne



**Geneviève Laforest**

Citoyenne



**Karine Lasalle**

Citoyenne



**Nathalie Tremblay**

Citoyenne, représentante du  
Conseil d'établissement scolaire  
de l'école Notre-Dame-du-  
Sacré-Cœur



**Julie Thériault**

Organisatrice communautaire,  
C.S.S.S.N.L.

# Introduction

**À Saint-Paul, la famille constitue un élément important du développement de notre communauté. C'est par elle, que naissent, se forment, progressent et se transmettent les valeurs pauloises. La famille modèle et influence le milieu social et physique paulois.**

Ainsi, la Municipalité reconnaît son rôle majeur dans l'évolution de notre milieu de vie. En identifiant comme slogan, «La famille pauloise, notre pôle d'attraction», le comité famille a voulu démontrer l'importance des familles pour leur communauté et le soutien que nous désirons leur consacrer.

Se doter d'une première politique familiale, c'est le premier engagement municipal en faveur des familles. C'est aussi un important outil de référence qui permet d'identifier une méthode d'intervention et ses orientations afin de soutenir les familles dans un contexte municipal.

Ce document vous présente le profil des familles pauloises, donne une définition de la famille et identifie tous les mécanismes mis de l'avant pour intervenir adéquatement à l'égard de celle-ci. Afin d'appuyer cette politique, un plan d'action pour les années 2010 à 2013 vient compléter le tout.

# Profi

## LE PROFIL DES FAMILLES PAULOISES

Pour en arriver à mieux comprendre et faciliter l'identification des champs d'intervention de la politique familiale, il s'avère incontournable de prendre en considération le profil des familles pauloises.

### Le contexte géographique

Le territoire de Saint-Paul s'étend sur une superficie de 48.17 kilomètres carrés. Il forme un long rectangle inégal d'environ 10 kilomètres de long sur 4 de large. La municipalité de Saint-Paul est ceinturée par six (6) autres corps municipaux: Joliette, Village Saint-Pierre, Crabtree, L'Assomption, Lavaltrie et Saint-Thomas. Elle est la quatrième en importance parmi les dix (10) villes et municipalités de la M.R.C. de Joliette.

Sur le plan hydrographique, la municipalité est sillonnée du nord vers le sud par les rivières Ouareau et l'Assomption et entre les deux s'écoule, au cœur de la municipalité, le ruisseau Saint-Pierre.

Caractéristique particulière du territoire paulois, plus de la moitié de sa population, soit environ 2150 personnes, habite dans la partie du territoire à proximité de Joliette. L'autre moitié est répartie sur les 95 % du territoire restant (majoritairement zoné agricole) et qui comprend entre autres sept (7) îlots résidentiels déstructurés.

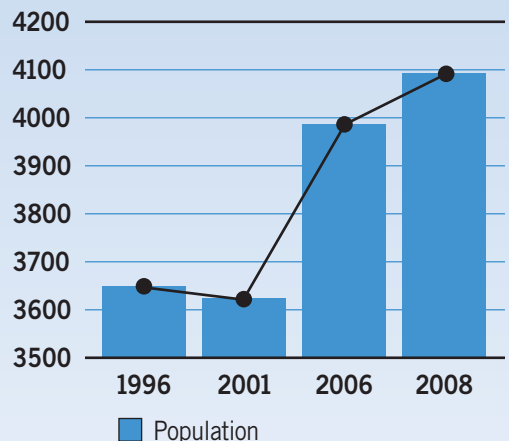
### Évolution de la population

Dans les douze dernières années, l'évolution de la population a connu une variation relativement importante. D'abord de 1996 à 2001, la population a régressé, passant de 3645 à 3620 habitants, mais de 2001 à 2008, la population a connu un accroissement sans précédent, passant de 3620 en 2001 à 4095 habitants en 2008. Le tableau 1.1 sur l'évolution de la population pauloise de 1996 à 2008 montre ces variations.



Tableau 1.1

Évolution de la population pauloise de 1996 à 2008



# Composition

## COMPOSITION DE LA POPULATION

Selon les données statistiques du recensement fédéral de 2006, un peu plus de 26 % de la population pauloise est âgée de 19 ans et moins alors que la strate des 65 ans et plus représente 10 % de la population.

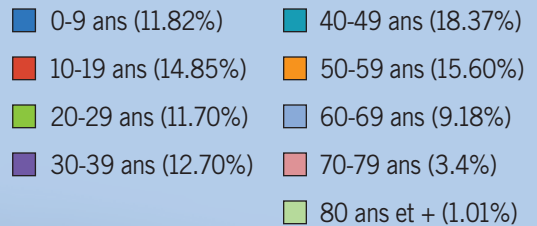
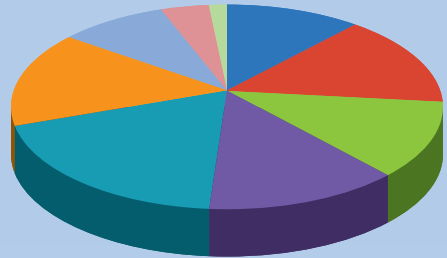
L'âge médian à Saint-Paul est de 39,3 comparativement à 43,6 pour la M.R.C. de Joliette et 41,0 pour l'ensemble du Québec. La municipalité de Saint-Paul a d'ailleurs l'âge médian le plus bas de toute la M.R.C.

Au dernier recensement fédéral (2006), la proportion homme/femme est presque équivalente puisqu'il y a 2000 hommes pour 1975 femmes.

Il est à noter qu'en 2006, 320 personnes vivaient seules sur le territoire paulois, dont 195 étaient des hommes et 125 des femmes.

**Tableau 1.2**

Répartition des strates d'âges de la population pauloise en 2006



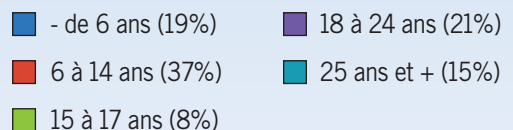
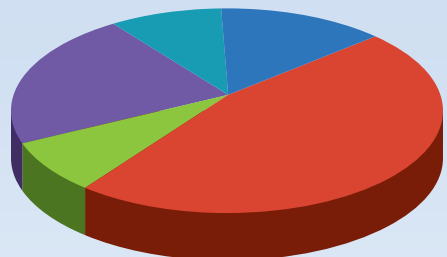
### Les familles

Tout comme la population, le nombre de familles pauloises a augmenté de 2001 à 2006, passant de 1090 à 1175. Les couples mariés (47.7 %) ou en union libre (39.1 %) représentent 86.8 % des familles. Les familles monoparentales représentent seulement 13.2 % des familles. Parmi les 150 familles recensées, on en retrouve 125 dont le parent est de sexe féminin.

Le nombre moyen de personnes dans toutes les familles pauloises est de 3.0 comparativement à 2.9 pour l'ensemble du Québec. En 2006, le nombre de familles avec enfant était de 680, la majorité des enfants de ces familles étant âgée entre 6 à 14 ans.

**Tableau 1.3**

Répartition des enfants dans les familles selon le groupe d'âge (%)



## Définition de la famille

Composante fondamentale de la société, la famille est définie comme l'environnement initial d'apprentissage et de développement sur les plans biologique, psychologique et social. Elle est un milieu de vie intergénérationnel où ses membres peuvent, au cours des divers cycles de vie des générations, créer et entretenir des liens familiaux évolutifs, réciproques et variés. Aujourd'hui, sa composition se révèle sous divers modèles qui sont l'adaptation de nouvelles transformations sociales.

## Les principes d'intervention

Afin de bien orienter les axes d'intervention qui découleront de sa politique familiale, la Municipalité de Saint-Paul a identifié les lignes directrices qui régissent son intervention. Voici ces grands principes.

### 1. La famille comme actrice du milieu de vie;

- 1.1 La Municipalité respecte l'autonomie propre des familles en soutenant le choix de ses membres, en proposant des ressources diverses et en appuyant les actions bénéfiques pour la famille.
- 1.2 La Municipalité tient compte de la pluralité des modèles familiaux. Elle ne limite pas son intérêt au stéréotype traditionnel de la famille.
- 1.3 La Municipalité prend en compte la réalité socio-économique des familles.

### 2. Le rôle essentiel des organismes du milieu et la mobilisation des acteurs;

- 2.1 La Municipalité reconnaît le rôle essentiel des organismes qui apportent un soutien aux familles.
- 2.2 La Municipalité encourage la mobilisation pour des actions communautaires en faveur des familles.

### 3. Son rôle de leader social dans la perspective de favoriser l'épanouissement des familles dans un environnement sain;

- 3.1 La Municipalité est consciente de ses réalités territoriales.
- 3.2 La Municipalité veut permettre une meilleure interrelation entre la famille, les organismes et ses services municipaux.
- 3.3 La Municipalité reconnaît l'importance des valeurs environnementales et de développement durable.

## Les objectifs généraux

Les objectifs généraux permettent d'identifier et d'articuler plus précisément les orientations des buts poursuivis. Ils s'appliquent à l'ensemble de la politique familiale et non à un seul champ d'intervention.

La politique familiale étant un cadre de référence et d'intervention auprès des familles pour l'administration municipale, celle-ci s'engage à mettre de l'avant le concept «Penser et agir famille» en :

- 1- Favorisant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens afin d'encourager et de développer un sentiment d'appartenance et d'attirer de nouvelles familles.
- 2- Adaptant les services aux besoins et aux conditions de vie des familles tout en considérant les limites financières, humaines et matérielles de la municipalité.
- 3- Favorisant et soutenant les efforts de concertation, d'engagement civique et toute forme de partenariat entre les différents intervenants du milieu et des familles.
- 4- Favorisant la diffusion de l'information auprès de la population et des intervenants du milieu.

## Les champs d'intervention

La politique familiale peut s'appliquer à l'ensemble des champs d'intervention municipale; toutefois, il apparaît important d'identifier ces champs. Pour les fins de cette politique, ils ont été articulés comme suit:

- A) Sécurité et santé
- B) Urbanisme, habitation et environnement
- C) Communication et administration municipale
- D) Loisirs, culture, vie communautaire et soutien aux organismes
- E) Vie familiale et conciliation famille-travail / étude
- F) Transport



### A) Sécurité et santé

La création d'un milieu de vie sécuritaire et propice à l'épanouissement physique et psychologique est un facteur non négligeable dans l'évaluation de la qualité de vie des citoyens.

Il demeure donc important pour la Municipalité de consolider et d'accroître le sentiment de protection et de sécurité de sa communauté tout en développant un environnement empreint de quiétude où il fait bon vivre.

En agissant sur son milieu de vie, la Municipalité peut permettre à sa population de développer de saines habitudes de vie. Elle peut intervenir seule dans ses champs de compétence ou en collaboration avec les organismes compétents de son milieu.

### B) Urbanisme, habitation et environnement

Les aspects d'urbanisme, d'habitation et d'environnement sont regroupés dans ce champ d'intervention puisqu'ils sont fréquemment administrés par les mêmes services municipaux.

La gestion du territoire permet à la Municipalité de cibler des secteurs donnés et d'axer leurs développements vers des objectifs précis. À titre d'exemple, dans le cadre de mesures familles, la Municipalité peut identifier un secteur pour le développement de projets résidentiels à caractère intergénérationnel, cette mesure encourageant le maintien prolongé du noyau familial. La Municipalité peut également influencer la qualité de vie familiale en aménageant adéquatement ses espaces verts et récréatifs.

Sur le plan de l'environnement au sens écologique, la Municipalité se doit d'être sensible au respect de l'environnement. Elle peut informer sa population et rendre accessibles des règlements liés à la famille et l'environnement ou des services disponibles aux familles. Les actions de ses services municipaux doivent se faire en harmonie et en respect avec la nature.

### C) Communication et administration municipale

La communication entre l'administration municipale, les familles et les partenaires du milieu est l'une des conditions essentielles au dynamisme et à la vitalité d'une communauté. En ce sens, la Municipalité se doit de prendre un rôle de leader en encourageant les intervenants du milieu à poser des gestes concrets en faveur des familles et en favorisant la communication entre eux.

L'accès à l'information est une autre condition importante au dynamisme et à la vitalité de la communauté dans ce sens où elle permet aux familles de fréquenter les lieux, de connaître les services et programmes offerts et de faciliter leur implication auprès des organismes.

Dans le contexte de développement démographique, il demeure essentiel de porter une attention particulière à l'accueil et à l'intégration des nouvelles familles, mais également de favoriser la rétention de l'exode des familles pauloises.

#### D) Loisirs, culture, vie communautaire et soutien aux organismes

Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le soutien aux organismes sont des incontournables dans l'application de mesures et d'actions bénéfiques aux familles.

L'organisation des loisirs et l'accès à la culture doivent permettre aux familles de se côtoyer, de développer de saines habitudes de vie et de s'épanouir pleinement. Dans le contexte d'une politique familiale, le rôle municipal est d'offrir et d'administrer des équipements récréatifs adéquats pour les familles et de proposer une gamme d'activités adaptées à ces besoins, que ce soit par la tarification, l'horaire, la diversité ou autres.

Le dynamisme des organismes et celui de la vie communautaire sont de grands indicateurs de la vitalité et du bien-être d'un milieu de vie. La municipalité qui bénéficie d'une participation active de sa communauté peut plus facilement répondre à la diversité des besoins familiaux. En ce sens, la Municipalité doit donc favoriser les actions orientées vers les familles et valoriser le rôle de la famille au sein de sa communauté. Également, elle doit soutenir et encourager les organismes du milieu dans leurs démarches à caractère familial.

#### E) Vie familiale et conciliation famille-travail / étude

Parce que le travail est un facteur important dans la gestion quotidienne de la famille, il est opportun de considérer avec soin ce champ d'action. Sur le plan municipal, l'offre de services doit être pensée en fonction des défis que proposent les obligations familiales et celles reliées au travail et aux études.

Les mesures mises de l'avant peuvent également provenir du milieu communautaire et des différents partenaires municipaux.

#### F) Transport

Étant donné que le territoire paulois est très vaste, le transport sous toutes ses formes est un élément important à considérer. Les problématiques que nous pose le transport vont de l'accessibilité à la variété en passant par l'aménagement des lieux.



## Conclusion

**L'évolution de la population est un signe important de changement, mais également d'un milieu de vie répondant de plus en plus aux nombreux besoins de ses citoyennes et citoyens. Sur le plan des réalisations, la Municipalité de Saint-Paul a déjà réalisé quelques actions en faveur des familles au cours des dernières années et est maintenant bien consciente de leur importance.**

Par le biais de cette première politique familiale, nous confirmons la famille pauloise comme notre pôle d'attraction. Les actions proposées dans ce document convergent toutes vers ce

moteur de développement qu'est la famille. Ainsi, nous espérons que les orientations ciblées dans la politique familiale et son plan d'action répondront le plus adéquatement possible aux familles.

La politique familiale de Saint-Paul demeure un élément évolutif qui campe les premières démarches à réaliser en faveur des familles. Évidemment, la réussite d'un tel processus ne peut se faire sans la volonté et la participation de ses partenaires et de la communauté. Il ne reste plus qu'à tous et chacun de se laisser tracter par cette politique familiale.



# Remerciements

## REMERCIEMENTS

**La Municipalité de Saint-Paul tient à remercier particulièrement chacun des membres du comité pour leur dévouement, leur disponibilité et leur généreuse contribution tout au long du processus d'élaboration de la politique familiale. L'effort soutenu, la qualité des réflexions et l'intérêt marqué pour la famille font de cette politique un outil de référence de très haute qualité.**

Également, nous tenons à remercier spécialement M. Michel Laurendeau, consultant pour Carrefour Action municipale et Famille qui a su nous guider et nous transmettre de judicieux conseils tout au long du processus.

La réalisation de cette politique aurait été impossible sans l'aide et la participation de tous les employés municipaux et du conseil municipal, notamment, de M. Pascal Blais, directeur des loisirs, Mme Sylvie Archambault, secrétaire administrative, Mme Anaïd Portocarrero, stagiaire, et Me Richard B. Morasse, directeur-général et secrétaire-trésorier.

Enfin, nous sommes reconnaissants au ministère de la Famille et des Aînés du Québec, à Carrefour Action municipale et Famille, aux organismes de la municipalité et, bien sûr, aux familles pauloises qui ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de ce projet.

### Bibliographie

- **Statistique Canada**, Dictionnaire de recensement 2006 ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca))
- **Carrefour Action municipale et Famille** ([www.carrefourmunicipal.qc.ca](http://www.carrefourmunicipal.qc.ca))
- **Ministère de la Famille et des Aînés** ([www.mfa.gouv.qc-ca/famille/politique-familiale](http://www.mfa.gouv.qc-ca/famille/politique-familiale))
- **Site internet de la municipalité de Saint-Martin** ([www.st-martin.qc.ca](http://www.st-martin.qc.ca))
- **Guide du citoyen de la municipalité de Saint-Martin**

**AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE**, Coup d'œil sur la M.R.C. de Joliette, Édition 2008, 72 p.

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE**, Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux M.R.C. Août 2003, 21 p.

**MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**, Politique familiale, Des choix pour la famille, Lac-Etchemin, octobre 2004, 17 p.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**, Politique familiale municipale, En famille, ça m'émoustille!, 2007, 12 p.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**, Politique familiale, Coup de cœur pour la famille, Octobre 2005, 22 p.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL**, Tant de passion, temps d'action. Planification stratégique 2007-2012, Saint-Paul, 2007, 197 p.

**VILLE DE BAIE-COMEAU**, Politique familiale de la ville de Baie-Comeau, Le cœur baie-comois... pour vivre au rythme d'ici !, février 2006, 38 p.

**VILLE DE LAVALTRIE**, Politique familiale 2008-2012, Lavaltrie, à l'image de nos familles, 2007, 23 p.

**VILLE DE MASCOCHE**, Politique familiale, 2004, 11 p.

**VILLE DE WARWICK**, Politique familiale de la ville de Warwick, Ma vie de famille c'est à Warwick qu'elle se réalise!, Octobre 2007, 18 p.



18, boulevard Brassard  
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

Téléphone: **450-759-4040**  
Télécopieur: **450-759-6396**

[www.municipalitestpaul.qc.ca](http://www.municipalitestpaul.qc.ca)